



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des installations classées
pour la protection de
l'environnement

Annexe I : Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement

N°15679*02

Articles L. 512-7 et suivants du code de l'environnement

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

1. Intitulé du projet

Réhabilitation et extension de la déchèterie de Loudun-Messemé (86)

2. Identification du demandeur (remplir le 2.1.a pour un particulier, remplir le 2.1.b pour une société)

2.1.a Personne physique (vous êtes un particulier) :

Madame

Monsieur

Nom, prénom

2.1.b Personne morale (vous représentez une société civile ou commerciale ou une collectivité territoriale) :

Dénomination ou
raison sociale CCPL (Communauté de Communes du Pays Loudunais)

N° SIRET 24860044700275

Forme juridique EPCI

Qualité du
signataire Président

2.2 Coordonnées (adresse du domicile ou du siège social)

N° de téléphone 05 49 22 54 02

Adresse électronique contact@pays-loudunais.fr

N° voie 2

Type de voie rue

Nom de voie de la Fontaine d'Adam

Lieu-dit ou BP

Code postal 86200

Commune LOUDUN

Si le demandeur réside à l'étranger Pays

Province/Région

2.3 Personne habilitée à fournir les renseignements demandés sur la présente demande

Cochez la case si le demandeur n'est pas représenté

Madame

Monsieur

Nom, prénom

Société

Service

Fonction

Adresse

N° voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou BP

Code postal

Commune

N° de téléphone

Adresse électronique

3. Informations générales sur l'installation projetée

3.1 Adresse de l'installation

N° voie

Type de voie

Nom de la voie

Lieu-dit ou BP Le Bois de l'Hopital

Code postal

86 200

Commune Messemé

3.2 Emplacement de l'installation

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs départements ?

Oui Non

Si oui veuillez préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs communes ?

Oui Non

Si oui veuillez préciser le nom et le code postal de chaque commune concernée :

4. Informations sur le projet

4.1 Description

Description de votre projet, incluant ses caractéristiques physiques y compris les éventuels travaux de démolition et de construction
La future déchèterie de Loudun-Messemé sera organisée de la façon suivante :

- une plate-forme desservant des quais de vidage dans des bennes de grande capacité (30 m³) pour les principales catégories de déchets non dangereux,
- L'ancien local gardien sera démoli et remplacé par un bâtiment d'exploitation face à l'entrée, incluant les bureaux et locaux sociaux (réfectoire et vestiaires),
- dans la prolongation du bâtiment d'exploitation, un local organisé en trois secteurs :
 - à proximité des bureaux, un local d'entreposage des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et autres déchets (piles, tubes fluo et lampes, emballages souillés, batteries, cartouche d'encre, pneus, capsules de café, polystyrène),
 - en partie centrale un local d'entreposage des DDS (Déchets Diffus Spécifiques),
 - à l'autre extrémité, un local pour accueillir les produits destinés au réemploi,
- une vaste plate-forme dédiée au déchargement des déchets verts d'une emprise de 800 m², qui accueillera également le broyeur à déchets verts lors des campagnes de broyage,
- derrière le bâtiment d'exploitation, des alvéoles bétons destinés à accueillir les gravats, tontes, bois-branchages et biodéchets, cette dernière catégorie relevant d'une opération de regroupement (déchets apportés par les services de la CCPL)
- dans la continuité de ces alvéoles de déchargement, une autre alvéole béton destinée à accueillir le regroupement du tout-venant (emprise de 85 m²), une zone de déchargement couverte pour le regroupement du papier (60 m²), ainsi qu'un hangar pour les véhicules d'exploitation (emprise d'environ 81 m²),
- au Nord des nouveaux quais, une aire couverte comprenant :
 - o une borne à huile moteur,
 - o un fût pour les filtres à huile,
 - o une caisse pour les bidons d'huile vides,
 - o une petite benne pour les pneus.

Par ailleurs, le site comprendra une zone de stockage de bennes affectées au fonctionnement de l'ensemble des déchèteries de la CCPL. Cette zone disposera d'un accès spécifique pour les camions de la CCPL.

A noter que deux bennes sont réservées pour le regroupement de pneus en provenance des différentes déchèteries de la CCPL et une benne pour le regroupement du polystyrène expansé.

Enfin, un bassin de stockage et contrôle des eaux de ruissellement sera aménagé de l'autre côté de la route d'accès au site, en bordure de l'ancienne décharge.

4.2 Votre projet est-il un :

Nouveau site

Site existant

4.3 Activité

Précisez la nature et le volume des activités ainsi que la ou les rubrique(s) de la nomenclature des installations classées dont la ou les installations projetées relèvent :

Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations exprimées avec les unités des critères de classement	Régime
2710-2	Déchèterie pour déchets non dangereux. Le volume de déchets susceptible d'être présents étant supérieur ou égal à 300 m3	Volume de déchets susceptible d'être présents dans l'installation : 1893 m3	E
2716-1	Installation de transit, regroupement de déchets non dangereux. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur à 1000 m3.	Volume de déchets susceptible d'être présents dans l'installation de 1 318 m3 : - déchets verts : 1032 m3 - biodéchets : 31 m3 - tout-venant : 255 m3	E
2794-1	Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux. La quantité de déchets traités étant supérieure ou égale à 30 t/j	Quantité de déchets traités = 300 t/j	E
2710-1	Déchèterie pour déchets dangereux. La quantité de déchets susceptible d'être présents étant supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t	Quantité de déchets susceptible d'être présents dans l'installation = 5,86 t	DC
2714-2	Transit, regroupement de papier, caoutchouc, ... le volume susceptible d'être présent étant supérieur ou égal à 100 m3 mais inférieur à 1000 m3	volume susceptible d'être présent dans l'installation de 260 m3 : - papiers : 180 m3 - pneus : 60 m3 - polystyrène expansé : 20 m3	D

5. Respect des prescriptions générales

5.1 Veuillez joindre un document permettant de justifier que votre installation fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel.

Des guides de justificatifs sont mis à votre disposition à l'adresse suivante : http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/10361.

Attention, la justification de la conformité à l'arrêté ministériel de prescriptions générales peut exiger la production de pièces annexes (exemple : plan d'épandage).

Vous pouvez indiquer ces pièces dans le tableau à votre disposition en toute fin du présent formulaire, après le récapitulatif des pièces obligatoires.

5.2 Souhaitez-vous demander des aménagements aux prescriptions générales mentionnées ci-dessus ? Oui Non

Si oui, veuillez fournir un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés.

Le service instructeur sera attentif à l'ampleur des demandes d'aménagements et aux justifications apportées.

6. Sensibilité environnementale en fonction de la localisation de votre projet

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement. Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/information-environnementale#e2>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Si oui, lequel ou laquelle ?

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Messemé et la partie Est du territoire de Loudun se trouvent au droit d'une zone de répartition des eaux (en termes de système aquifère) au titre de la nappe du Cénomanién.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Si oui, lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

7. Effets notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement.

7.1 Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC ¹	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation de 1600 m3 de matériaux de carrière pour remblais et de 2000 m3 de grave de carrière pour couches de forme.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extension de la déchèterie sur une emprise de 6000 m2 de terres agricoles
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités de regroupement de déchets valorisables seront à l'origine d'un trafic supplémentaire de véhicules (apports de déchets collectés et évacuation par gros porteurs des déchets regroupés). L'augmentation du trafic PL est évaluée à environ 29% (voir dossier en page 131/165).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une augmentation ponctuelle du bruit est à prévoir, liée essentiellement au fonctionnement du broyeur à déchets verts (durée d'une campagne : 1 à 2 jours à la fréquence trimestrielle).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les tontes de pelouse et les biodéchets seront enlevés régulièrement pour éviter toute formation d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seules vibrations possibles sont en lien avec le fonctionnement de l'unité de broyage de déchets verts qui n'interviendra que par campagnes de quelques jours (1 à 2 jours maximum).
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	rejet des eaux pluviales collectées sur l'emprise imperméabilisée du site et contrôlées dans un bassin avant rejet. Rejet dans un fossé se dirigeant vers le Niorteau.
	Engendre t-il des d'effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des eaux pluviales tombant sur l'emprise du projet seront collectées vers un bassin de stockage permettant un contrôle avant rejet. Les rejets respecteront la norme la plus stricte entre les valeurs des trois arrêtés de prescriptions générales.
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Boues de curage du débourbeur-déshuileur.

Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intégration de 6000 m ² de terres agricoles n'entraîne qu'un effet très limité sur les activités humaines. L'impact sur la surface agricole de la commune (évaluée à 1117 ha au recensement agricole de 2010) est tout à fait négligeable, représentant moins de 0,06 %.

7.2 Cumul avec d'autres activités

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres activités existantes ou autorisées ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

A signaler un impact cumulé en terme de trafic lors de la phase de travaux du projet de parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge. Cet impact sera extrêmement limité car l'ancienne décharge bénéficie de façon commune avec la déchèterie d'une situation isolée et d'un accès facile depuis la RD 61.

7.3 Incidence transfrontalière

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquels :

7.4 Mesures d'évitement et de réduction

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mise en place d'un bassin de stockage et contrôle des eaux de ruissellement avant rejet.

8. Usage futur

Pour les sites nouveaux, veuillez indiquer votre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire le cas échéant, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme [5° de l'article R.512-46-4 du code de l'environnement].

En priorité une activité liée à la gestion et la récupération des déchets.

A défaut, remise en état par démantèlement des équipements.

9. Commentaires libres

10. Engagement du demandeur

A **LOUDUN**
Signature du demandeur

Le **25 Mars 2019**

Le Président
Joël DAZAS

